



AGENTS GÉNÉRAUX : QUELLE EST L'ÉTENDUE DE VOS RESPONSABILITÉS ?

MODALITÉS

E-learning - Parcours : 250 € TTC (offert aux sociétaires CGPA) - Durée : 3 heures

Une fois l'inscription effectuée, vous recevrez automatiquement un mail de la plateforme de formation CGPA Campus vous invitant à la rejoindre. Le lien de connexion restera actif pendant 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription.

PUBLIC CONCERNÉ

Agent d'assurance, collaborateur d'agent général d'assurance.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Connaître les dispositions légales et principes jurisprudentiels régissant votre responsabilité professionnelle et les différents fondements juridiques sur lesquels votre responsabilité peut être engagée
- ▶ Appréhender les risques de mise en cause à raison de vos obligations professionnelles au travers d'exemples concrets
- ▶ Découvrir les bonnes pratiques à adopter pour déjouer les mises en cause de votre responsabilité
- ▶ Acquérir une rigueur de gestion pour prévenir les risques de mise en cause.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cet e-learning se décompose en 3 parties principales, de quiz d'entraînement et d'un quiz de connaissances final qui permettront :

1. D'examiner l'étendue de la responsabilité civile professionnelle de l'agent général, c'est-à-dire le cadre légal et jurisprudentiel de la responsabilité professionnelle de l'agent général.
2. D'analyser plus précisément les risques inhérents à certaines branches de contrats illustrés par des cas pratiques : assurance de responsabilité civile professionnelle, assurance vie, assurance de personnes et assurance construction
3. De connaître les autres types de responsabilité de l'agent général qui peuvent être recherchées : responsabilité disciplinaire, administrative et pénale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- ▶ L'e-learning est accessible en permanence pendant 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone doté d'internet.
- ▶ Pour une progression pédagogique optimale, les Apprenants doivent suivre l'ordre des chapitres indiqué dans l'e-learning. La plateforme indique aux Apprenants leur avancement dans la réalisation de l'e-learning.
- ▶ Les Apprenants ont la possibilité de revoir l'e-learning autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.
- ▶ L'e-learning est composé d'enseignements théoriques, de fictions, de quiz d'entraînement et d'un quiz d'évaluation.

01/12/2025 - 1/2

Service Assistance des Professionnels de l'Assurance |

Siège social : 125 rue de la Faisanderie – CS 31666 - 75773 PARIS CEDEX 16 |

Tél. : 01 44 01 00 80 | Mail : info@cgpacampus.fr |

N° de TVA intracommunautaire : FR 32328286257 | Enregistré sous le N° d'attribution : 11 75 53 700 75.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. | 328 286 257 RCS PARIS

AGENTS GÉNÉRAUX : QUELLE EST L'ÉTENDUE DE VOS RESPONSABILITÉS ?

- ▶ Les Apprenants peuvent poser des questions relatives au contenu de l'e-learning à l'adresse e-learning@cgpacampus.fr.
- ▶ L'acquisition des connaissances est évaluée à l'issue de la réalisation d'un questionnaire de validation des connaissances d'au moins 10 questions accessible au terme de l'e-learning. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les Apprenants répondent avec un minimum de 70% de bonnes réponses. Le cas échéant, les Apprenants doivent revoir l'e-learning et repasser le test de validation des connaissances.
- ▶ L'obtention d'un score minimum de 70% de bonnes réponses au questionnaire de validation des connaissances permettra la délivrance d'une attestation de formation. Cette dernière sera disponible et téléchargeable sur la plateforme de formation dans votre espace « Mes cours » sans délai à l'issue de la réalisation du questionnaire de satisfaction de l'e-learning.
- ▶ Les Apprenants seront invités à remplir un questionnaire de satisfaction permettant d'évaluer l'e-learning suivi et le support sera disponible et téléchargeable sur la plateforme de formation.

COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS DU FORMATEUR

Juriste expérimenté RC professionnelle des intermédiaires d'assurance.

MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ▶ Pour toute question d'ordre logistique (assistance technique de l'Apprenant pendant toute la durée de la formation) ou pédagogique (question portant sur le contenu de la formation), vous pouvez contacter e-learning@cgpacampus.fr (réponse sous 48h).
- ▶ L'e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone relié à Internet (connexion haut débit).
- ▶ La configuration technique minimum à respecter pour faire fonctionner l'e-learning est la suivante :
 - Système d'exploitation : Windows et IOS
 - Navigateur Web recommandés : Google Chrome, Mozilla Firefox Microsoft Edge ou Safari dans l'une des versions supportées par leurs éditeurs respectifs.
 - Connexion internet : ADSL minimum.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Cette formation est éligible aux 15h de formation minimum (DDA) et également à une prise en charge OPCO.

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter (info@cgpacampus.fr).